

### NATURE DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

- ☐ FONCTIONNEMENT : ☐ Demande nouvelle  
☐ Renouvellement
- ☐ ÉQUIPEMENT
- ☐ MANIFESTATION

Libellé du projet : .....

.....

.....

Si votre demande de subvention concerne une manifestation exceptionnelle, indiquez :

Date : .....

Lieu : .....

Montant de la subvention sollicitée :

€

Fait à :

Et certifié exact

Date-le :

Nom & qualité du Signataire :

Signature

Il est rappelé que, conformément à la loi, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention de la Mairie pourra être soumise au contrôle de ses délégués. Ce contrôle, a posteriori, s'effectuera à partir des documents, notamment comptables, obligatoirement fournis à l'appui de toute demande de subvention (article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### Cadre réservé à la Mairie

Reçu le :

N° enregistrement :

Destinataire(s) :

Copies :



## Demande de dossier de subvention communale

## Année 2026

**Date limite de dépôt en Mairie :**

**28/02/2026**

**Tout dossier de demande incomplet ou transmis hors délai fera l'objet d'un rejet**

### **MAIRIE DE MAUSSANE LES ALPILLES**

Hôtel de Ville  
Avenue de la Vallée des Baux  
13520 - MAUSSANE LES ALPILLES  
☎ : 04.90.54.30.06 - 04.90.54.54.33

Dénomination de l'organisme demandeur : .....

Adresse du siège social : .....

.....

Objet de l'association : .....

Personne à contacter : .....

Fonction au sein de l'organisme : .....

Numéro de téléphone & Fax : .....

Nombre total d'adhérents : .....

- Maussanais (es) .....

Nombre de salariés : .....

Nature juridique de l'organisme :

☐ Association loi 1901

☐ Autres Précisez : .....

Date de parution au J.O. : .....

Numéro SIRET ou assimilé : .....

**VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Après instruction du présent dossier de demande, le Conseil Municipal délibérera sur l'opportunité de l'octroi de la subvention sollicitée, et son montant.  
Si accord du Conseil Municipal, la subvention sera versée dans le courant de l'été 2026 par mandat administratif (virement du Trésor Public) sur le compte bancaire du bénéficiaire.  
**RAPPEL : TRANSMISSION DU RIB OBLIGATOIRE TOUS LES ANS**

**NE PAS OUBLIER DE REMPLIR ET SIGNER LA PAGE 4 (AU VERSO)**

Liste des documents obligatoires  
à joindre au présent dossier

- ✓ Les statuts \*
- ✓ Le récépissé de déclaration à la Préfecture et, le cas échéant, de modification \*
- ✓ La liste des membres du Conseil d'Administration ou des associés \*
- ✓ La liste des membres du bureau \*
- ✓ La profession et adresse du Président, du Trésorier et du responsable administratif \*
- ✓ Attestation d'agrément jeunesse et sport (pour les associations à caractère sportif)
- ✓ Le contrat d'engagement républicain signé par le Président
- ✓ Un programme de l'ensemble des activités de l'année 2026 précisant les modalités d'utilisation de la subvention éventuelle de la Mairie, ainsi que les justificatifs correspondant à ces dépenses (factures, relevés de compte bancaire ...).
- ✓ Vos coordonnées bancaires (R.I.B avec codes IBAN et BIC) - **INDISPENSABLE**  
*Règlement de la subvention effectué par mandat administratif (virement du Trésor Public)*
- ✓ Le nombre total d'adhérents de l'association faisant aussi apparaître le nombre d'adhérents domiciliés sur la commune de Maussane-les-Alpilles - **INDISPENSABLE**
- ✓ Pour 2025, un compte de résultat selon modèle annexé (en dépenses et en recettes) et un bilan signé et certifiés conformes par le Trésorier et le Président. Joindre le relevé de compte bancaire au 31 décembre 2025 - **INDISPENSABLE**
- ✓ Pour 2025, Si vous avez bénéficié d'une subvention affectée à une opération déterminée, vous devez produire au plus tard le 30 juin 2026 le compte rendu technique et financier joint en annexe - **INDISPENSABLE**
- ✓ Pour 2026, un budget prévisionnel global, équilibré et incluant les sommes sollicitées en subvention(s) signé et certifié conforme par le Trésorier et le Président (joint en annexe) - **INDISPENSABLE**

*\* indispensable si nouvelle association ou modification depuis la dernière transmission en Mairie.*